GRILLE TARIFAIRE CEKIDIS 2021-2022

MONTANT DES ADHESIONS 2021-2022

La cotisation annuelle 2021-2022 est de 30€.

Renouvellement d'adhésion :

Le renouvellement d'adhésion s'adresse aux personnes ayant déjà adhéré pendant la période de référence précédente.
La cotisation est due en totalité, à partir du 1er septembre de l'année en cours pour une période de 12 mois, selon grille tarifaire en vigueur correspondant au renouvellement d'adhésion.
Il n'y a pas de tarif dégressif.

Sept.											Août
30,00 €											

Nouvelle adhésion :

On entend par nouvel adhérent, une personne qui adhère pour la première fois à Cekidis ou qui n'a pas adhéré durant la période de référence précédente. L'adhésion peut s'effectuer à tout moment de l'année.
Un tarif dégressif correspondant aux nouvelles adhésions est alors appliqué selon la grille tarifaire en vigueur.
L'adhésion prend effet au 1er jour du mois d'adhésion jusqu'à la fin de la période de référence (cf. règlement article 8-2).
Cas particulier : les adhésions au mois de juin, juillet, aout sont au tarif plein et restent valable jusqu'au 31 août de l'année suivante (soit une durée de 13, 14 ou 15 mois).

Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
30,00€	30,00€	30,00€	21,00€	21,00€	21,00€	12,00€	12,00€	12,00€	30,00€	30,00€	30,00€

Les paiements peuvent être effectués par :

- Par chèque :
  - A envoyer au siège social de l'association à l'ordre de Cekidis.
  - A remettre à un membre du CA sur rendez-vous.
- Par virement : demander le RIB auprès de la trésorerie.
- En espèces (pas d'envoi d'espèces par voie postale).